

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidente**

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-  
Cartierville

**Membres**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

Le 28 janvier 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE186676003**

**Accorder un contrat à la firme Groupe Unigesco inc.,  
pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Mont-  
Royal dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal  
pour une somme maximale de 12 366 992,32 \$ taxes  
incluses, à la suite de l'appel d'offres public no 5958 -  
cinq (5) soumissionnaires conformes - contrat no  
15350 / Autoriser une dépense totale de  
14 648 702,40 \$ taxes incluses.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE186676003**

Accorder un contrat à la firme Groupe Unigesco inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal pour une somme maximale de 12 366 992,32 \$ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public no 5958 - cinq (5) soumissionnaires conformes - contrat no 15350 / Autoriser une dépense totale de 14 648 702,40 \$ taxes incluses.

À sa séance du 9 janvier 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 16 janvier 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont soulevé plusieurs questions sur la certification LEED Argent dans les dossiers de mise aux normes des arénas. Le Service a expliqué que cette certification était appropriée dans ces dossiers puisque la mise aux normes des arénas est généralement une intervention localisée, qui nécessite des investissements modestes. La norme LEED Or pourrait être ciblée dans le cas d'investissements plus importants.

Par ailleurs, le Service a souligné que le Conseil du bâtiment durable du Canada certifiait les projets de mise aux normes des arénas.

Les membres ont aussi échangé avec les représentants du Service sur les possibles économies d'énergie résultant de la mise aux normes des arénas. Ces derniers ont expliqué que le résultat de la mise aux normes des arénas ne se traduisait pas toujours par des économies d'énergie, mais faisait en sorte d'offrir un meilleur confort aux usagers de ces équipements.

Enfin, les membres ont souligné une nouvelle fois la justesse des estimations du Service dans les chantiers de mise aux normes des arénas. L'expérience acquise au fil des réalisations permet d'en arriver à une grande constance dans les estimations.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE186676003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**